

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2017

Présents : TULARS Bernard, MONNIER Philippe, De FREITAS Patricia ROUCHET Alain, BENTEJAC Francis, DAUDET Bernard, DANFLOUS Jean-Louis, FERRAND Françoise, , CHANCELLE Marie-Ange, RIOLLOT Yves.

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation le 21 septembre 2017

La réunion débute à 18h30.

I - Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 31 mai et du 20 juin.

- Compte-rendu du 31 mai: approuvé à l'unanimité
- Compte-rendu du 20 juin: Mme de Freitas fait remarqué qu'au §II - 2) Election de l'adjoint, il manque au 3ème tour: « Bulletin blanc: 1 »
Cette remarque sera prise en considération.

II – Délibérations

1) Taxe d'aménagement:

Cette délibération consiste à autoriser la CDC, compétente en matière de PLU, à instituer la taxe d'aménagement en conservant, toutefois, la répartition mise en place avec l'ex-CDC Captieux-Grignols c'est-à-dire: 1/3 pour la CDC, 2/3 pour la commune.

2) Syndicat Intercommunal des Ambulances.

Suite à la dissolution de ce Syndicat la répartition de l'actif se fera, suivant les propositions du Président du Syndicat approuvées par le Préfet, au prorata du nombre d'habitants de chaque commune adhérente, ce qui, pour Escaudes, s'élèvera à 2013,93€. Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette proposition. Toutefois le Maire indique que cette somme sera réservée pour participer, éventuellement, au paiement des salaires des 2 ex-agents du Syndicat mutés d'office dans les communes de Captieux et Bernos-Beaulac.

3) Assurance Forêt.

Afin d'être éligible aux subventions de reboisement distribuées lors d'éventuelles destructions liées à la tempête ou à l'incendie la forêt communale doit être assurée. Des divers devis ci-dessous, obtenus par le Maire et M. Riollot:

- XLB : 1719€
- Crédit Agricole: 1400€
- MISSO: 1082€

il semble que les garanties présentées par XLB & Crédit agricole sont meilleures que celles de MISSO; la commission "Forêt" se réunira dès que les adeptes de la chasse à la palombe auront quitté leur guet! Son travail sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

De fait, le Conseil Municipal adopte le principe d'assurer la forêt communale.

En outre M. Riollot demandera au géomètre, M. Cluzan, de fournir un devis pour le bornage de parcelles communales; il y aurait environ 3ha à récupérer pour la commune.

4) Décision Modificative N°2.

Des remboursements de concession non prévus et le dépassement du budget alloué pour l'achat du véhicule communal et de sa remorque nous obligent de transférer 682€ du Budget de Fonctionnement vers le Budget d'Investissement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Rétrocession de concession;

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession de la concession de Mme Aline Dubourdiou pour la somme de 125€.

6) Augmentation des loyers.

L'indice de référence des loyers à augmenter de 0,51% sur un an. Appelé à se prononcer sur l'augmentation des loyers communaux, le Conseil Municipal, au vu de la faible croissance de cet indice et fidèle à sa politique de préservation du pouvoir d'achat des locataires, décide, à l'unanimité de ne pas augmenter ces loyers.

7) Indemnité de fonction du maire et des adjoints.

Auparavant le taux de ces indemnités étaient calculées en « pourcentage de l'indice 105 de la fonction publique », dorénavant ce taux le sera « en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique »; le Conseil Municipal approuve cette modification.

Le Maire précise que ces indemnités ne concernent que lui-même et le 1er adjoint; le 2ème adjoint, Mme de Freitas, n'ayant aucune délégation du maire, ne peut prétendre à ces indemnités.

III – Informations Diverses.

1) Travaux :

Bureau Secrétariat

L'isolation phonique du bureau du secrétariat avec la chambre du logement communal située au-dessus nécessite les travaux suivants :

- Isolation phonique par pose de plaques isolantes : 1144,80€
- Modification de l'éclairage: 656€

Foyer Rural :

- Remplacement de l'interrupteur-sectionneur pour mise aux normes, suite à la visite de l'APAVE : 299€

S-Caudais :

- Remplacement de la télécommande du Bloc-Secours (suite à visite APAVE) et découplage du cumulus de la chaudière : 946,80€

Autorisation accordée au Maire de signer ces devis.

2) Présentation de l'Observatoire Photographique des Paysages (OPP) réalisé par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne :

Un imprimé décrivant cette action est remis en séance. Une expo photo sera présentée à Escaudes courant novembre.

3) M. Rouchet indique que la pharmacie du Foyer Rural a disparue. Depuis quand ? Le Foyer ayant été loué plusieurs fois avant que cette disparition soit relevée il est difficile d'en connaître les auteurs.

4) Le local traiteur, situé face au Foyer, sera carrelé gracieusement par M. Rocher.

La prochaine réunion est programmée le 08 novembre à 18h00.

Fin de la réunion à 20h45.